



# **REGLEMENTS SPORTIFS**

## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES**

**SAISON 2016-2017**

## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
ART 1 – Catégories concernées.....	3
ART 2 – Catégories d’âges.....	3
ART 3 – Surclassement.....	4
ART 4 – Règles de participation.....	4
ART 5 – Vérification des licences.....	5
ART 6 – Nombre de rencontres autorisées par week-end .....	5
ART 7 – Temps de jeu (décompté) .....	5
ART 8 – Temps mort.....	6
ART 9 – Exigence technique.....	6
ART 10 – Score .....	7
ART 11 – Panier réussi et sa valeur.....	9
ART 12 – Lancer-franc .....	9
ART 13 – Arbitrage.....	9
TABLEAU RECAPITULATIF.....	10

## **PREAMBULE :**

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats, et exposées dans les Règlements Généraux du Comité Départemental de la Marne.

Il est conseillé qu'il soit à disposition de chaque responsable d'équipe.

## **ART 1 – CATÉGORIES CONCERNÉES**

Le championnat « Jeunes » du Comité Départemental est ouvert aux équipes Masculines et Féminines des catégories :

- U20 – Juniors,
- U17 - Cadets(tes),
- U15 - Minimes,
- U13 - Benjamins(ines)
- U11 - Poussins(ines)

**NB : Lorsqu'un championnat interdépartemental (Ex : Projet Basket Féminin) est mis en place pour l'une de ces catégories, il convient de se reporter au règlement spécifique de ce championnat et non au présent règlement.**

Les joueurs(ses) brûlés(ées) du Championnat Régional et National (Masculin et Féminin) ne peuvent participer à ce championnat.

Les joueurs non "brûlés" peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure (Ex : Joueur non brûlé de l'équipe 1 peut participer en équipe 2 mais pas en équipe 3. Ceci est valable quel que soit l'écart de divisions entre les deux équipes)

## **ART 2- CATÉGORIE D'ÂGES**

Catégories	Âge	Année de naissance
U10 – U11	9 et 10 ans	2006 et 2007
U12 - U13	11 et 12 ans	2004 et 2005
U14 - U15	13 et 14 ans	2002 et 2003
U16 - U17	15, 16 ans	2000 et 2001
U18 - U19 - U20	17 ,18 et 19 ans	1997 – 1998 - 1999

### ART 3 – SURCLASSEMENTS

Pour la participation des joueurs surclassés aux championnats U13, U15, U17 et U20 se référer au tableau fédéral des surclassements.

Voici la déclinaison pour le niveau départemental :

Catégories d'âges	Surclassement autorisé dans la catégorie de pratique		Niveau/médecin traitant	
	F	M	F	M
U7	U9 sous réserve d'être licencié 2 ans dans la catégorie		Médecin de famille	
U9	U11		Médecin de famille	
U11	U13		Médecin de famille	
U12	U15		Médecin de famille	
U13	U15		Médecin de famille	
U14	U17		Médecin de famille	Médecin Agréé
U15	U17		Médecin de famille	
U15	U20		Médecin de famille	
U16	U20		Médecin de famille	
U17	U20		Médecin de famille	

### ART 4 – RÈGLES DE PARTICIPATION

#### 1. Nombre de joueurs autorisés

Catégories d'âges	Nombre Minimum	Nombre Maximum
U11	4	10
U13	4	10
U15	5	10
U17	5	10
U20	5	10

#### 2. Licences autorisées

Couleurs de licence autorisées au maximum	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite
	Rouge H	Sans limite
	Rouge N	0
Types de licence autorisés au maximum : 10 dont	Licence A	10
	Licence C1 ou C2	3
	Licence T	3
	Total C1, C2 ou T	5 maximum

## ART 5 – VERIFICATION DES LICENCES

(rappel article 46 des règlements généraux)

Avant chaque rencontre, les arbitres doivent exiger la présentation de la licence des joueurs, entraîneurs et délégué de club.

Toutefois dans des conditions fixées chaque année par le Comité Départemental, les intéressés peuvent à défaut de présentation de la licence, participer aux rencontres en produisant l'une des pièces ci-dessous.

1. Pour les catégories de licenciés U17 et U20:

- carte d'identité nationale
- passeport
- carte de résident ou de séjour
- permis de conduire
- carte de scolarité
- carte professionnelle

2. Pour les catégories de licenciés U11,U13 et U15, l'entraîneur pourra attester sur l'honneur que le joueur ou la joueuse est bien licencié(e).

3. Le joueur ou la joueuse ne présentant pas sa licence et ne pouvant justifier de son identité avant la rencontre, suivant les dispositions précédentes, pourra être inscrit sur la feuille de marque. Toutefois, il (elle) devra présenter sa licence ou une pièce officielle (comme prévu au 1<sup>er</sup> paragraphe du présent article) avant son entrée en jeu. Ce fait sera consigné sur la feuille de marque dans les réserves et contresigné par les capitaines des équipes en présence ainsi que par les arbitres.

## ART 6 – NOMBRE DE RENCONTRES AUTORISÉES PAR WEEK-END

- Un(e) joueur(se) de la catégorie « U20 à U16 » ne peut participer à plus de 2 rencontres par week-end.
- Un(e) joueur(se) de la catégorie « U15 » peut jouer 2 rencontres dans le week-end uniquement dans sa catégorie (article 429 des Règlements Généraux).
- Un(e) joueur(se) des catégories « U13 » et « U11 » ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end.
- Si un(e) joueur(se) ne respecte pas les principes de nombre de rencontres pendant un week-end sportif, sa dernière rencontre jouée sera perdue par pénalité.
- Le week-end sportif s'entend du vendredi soir au dimanche soir

## ART 7 – TEMPS DE JEU (DÉCOMPTÉ)

Catégories	Durée de la rencontre	Durée de la prolongation	Durée mi-temps	Durée entre prolongations
U11	4 X 6'	2'	6'	1'
U13	4 X 8'	3'	8'	1'
U15	4 X 10'	3'	10'	1'
U17	4 X 10'	5'	10'	2'
U20	4 X 10'	5'	10'	2'

Les matchs nuls ne sont pas autorisés, quelle que soit la catégorie.

1. U13, U15, U17 et U20 : En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une (obligatoirement) ou plusieurs prolongations seront jouées jusqu'à un résultat positif.

2. U11 : En cas de résultat nul à l'expiration du temps de jeu réglementaire, la rencontre se poursuit par une prolongation ;

Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, après une pause d'une minute, la rencontre reprend par un entre-deux dans le rond central (le sens de la flèche d'alternance n'est pas changé). Les deux équipes disposent alors d'une nouvelle prolongation de deux minutes pour disputer le « panier en or ».

Ainsi qu'il s'agisse d'un panier ou d'un lancer-franc, la première équipe qui inscrit un point dans cette période est déclarée gagnante et la partie sera achevée de la manière suivante :

- Si panier, pas de remise en jeu, l'arbitre siffle la fin de la rencontre
- Si lancers-francs, la totalité des lancers-francs sera tentée, même si le premier est marqué
- S'il y a faute sur panier marqué, le lancer-franc supplémentaire ne sera pas tenté.

Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager à l'issue de la prolongation « panier en or », un(e) joueur(se) de chaque équipe tirera un lancer-franc (c'est le(la) même joueur(se) pour toute la série).

On procède par série de deux tirs (un pour chaque équipe) ; le premier qui ne marque pas voit la défaite de son équipe (système de la mort subite). Seul(e)s les joueurs(ses) encore qualifié(e)s peuvent participer aux tirs des lancers-francs.

Attention : arrêt du chronomètre à chaque panier marqué « pendant les 2 dernières minutes » du 4<sup>ème</sup> quart-temps et des prolongations.

#### *Récapitulatif de procédure de prolongations en U11*

1 <sup>ère</sup> Prolongation	On joue une prolongation de deux minutes
2 <sup>ème</sup> Prolongation	On joue une prolongation de deux minutes maximum, règle du panier en or.
3 <sup>ème</sup> Prolongation	On désigne un tireur de lancer-franc par équipe, et on procède à autant de séries de deux lancers-francs nécessaires pour les départager

### **ART 8 – TEMPS MORT**

- En U 15, U17 et U 20 : 2 temps-morts en 1<sup>ère</sup> mi-temps, 3 en seconde mi-temps avec un maximum de 2 de ces temps-morts dans les deux dernières minutes de la seconde mi-temps.
- En U 11 et U 13 : 2 temps-morts par mi-temps.

### **ART 9 – EXIGENCE TECHNIQUE**

- La défense « individuelle tout terrain » est obligatoire en U11 et U13. Une tolérance sera accordée toutefois si l'absence de défense en zone avant relève d'une décision de l'entraîneur pour permettre à une équipe adverse plus faible de pouvoir « monter la balle ».
- Toutes les défenses de type zone demi terrain, sont interdites en U11, U13 et U15.
- Une défense de type « zone-press » est autorisée en U13 et U15.
- Sur le plan pédagogique, jusqu'en U13, les écrans sont fortement déconseillés (bien qu'autorisés par le règlement) et non formateur.

L'entraîneur qui ne respecte pas ces dispositions techniques sera averti par l'arbitre. Si ces dispositions ne sont pas respectées et que l'arbitre juge que l'entraîneur n'a pas pris les mesures nécessaires pour modifier le comportement des joueurs sur le terrain, l'entraîneur sera alors sanctionné d'une faute technique.

## ART 10 – SCORE

1- Pour la catégorie U11, l'écart de score communiqué aux joueurs(les) ne peut excéder 30 points.

Ainsi, lorsque, au cours de la rencontre, l'écart atteint 30 points, le marqueur doit faire figurer ce score dans le score final et déclaré l'équipe gagnante (Cf exemple ci-après)

Parallèlement, le score au tableau d'affichage sera également figé.

Dans l'exemple ci-dessous, le score qui doit figurer au tableau d'affichage sera 38 à 8.

Le match continue cependant à se dérouler normalement et le marqueur renseigne l'ensemble de la feuille de manière normale.

Ainsi comme le montre le modèle ci-après, l'ensemble de la feuille de marque est tenue normalement à l'exception de l'encart « résultat final ».

C'est par ailleurs le score qui figure au résultat final qui devra être renseigné sur FBI pour figurer sur le site de la FFBB.

Tempes morts		Fautes d'équipes		A		B		A		B		A		B	
①	②	①	②	1	1	41	41	81	81						
③	④	③	④	2	2	42	42	82	82						
				3	3	43	43	83	83						
				4	4	44	44	84	84						
				5	5	45	45	85	85						
				6	6	46	46	86	86						
				7	7	47	47	87	87						
				8	8	48	48	88	88						
						49	49	89	89						
						50	50	90	90						
						51	51	91	91						
						52	52	92	92						
						53	53	93	93						
						54	54	94	94						
						55	55	95	95						
						56	56	96	96						
						57	57	97	97						
						58	58	98	98						
						59	59	99	99						
						60	60	100	100						
						61	61	101	101						
						62	62	102	102						
						63	63	103	103						
						64	64	104	104						
						65	65	105	105						
						66	66	106	106						
						67	67	107	107						
						68	68	108	108						
						69	69	109	109						
						70	70	110	110						
						71	71	111	111						
						72	72	112	112						
						73	73	113	113						
						74	74	114	114						
						75	75	115	115						
						76	76	116	116						
						77	77	117	117						
						78	78	118	118						
						79	79	119	119						
						80	80	120	120						

Quand l'écart de point atteint 30 points

J'inscris le score final et l'équipe gagnante

Puis je continue à renseigner la feuille normalement, pour obtenir le document suivant

RESULTAT FINAL :

Équipe A ..... 8 ..... Équipe B ..... 38 .....

Équipe gagnante VISITEURS .....





<b>U11</b>	Rencontre N° 0001	Date 01/09/16	Heure 00:00	Lieu MARNE
	Poule --	1 <sup>er</sup> arbitre ARBITRE		2 <sup>e</sup> arbitre

**Équipe A LOCAUX**

N° informatique  Couleur : **ROUGE**

Temps morts  Fautes d'équipes

LICENCES type	surclassements numéro	Noms des joueurs NOM en majuscules, Prénom	N° en jeu	Fautes						
				1	2	3	4	5		
	BC060000	JOUEUR1 A	4	X	P					
	BC060001	JOUEUR2 B	5	X	P					
	BC060002	JOUEUR3 C	6	X	P					
	BC060003	JOUEUR4 D	7	X	P	P				
	BC060004	JOUEUR5 E	8	X	P					
	VT760000	Entraîneur <b>ENTRAINEUR A</b>								
		Entraîneur adjoint								

**MARQUE COURANTE**

A		B		A		B		A		B	
1	1			41	41			81	81		
6	2	2	5	42	42	6	6	82	82		
	3	3		43	43			83	83		
5	4	4	6	44	44	5	5	84	84		
	5	5		45	45			85	85		
6	8	8	8	46	46	5	5	86	86		
	7	7		47	47			87	87		
5	8	8	7	48	48	6	6	88	88		
	9	9		49	49			89	89		
7	10	10	4	50	50	7	7	90	90		
	11	11		51	51			91	91		
8	12	12	7	52	52			92	92		
	13	13		53	53			93	93		
4	14	14	4	54	54			94	94		
	15	15		55	55			95	95		
7	16	16	6	56	56			96	96		
	17	17		57	57			97	97		
5	18	18	4	58	58			98	98		
	19	19		59	59			99	99		
20	20	8		60	60			100	100		
	21	21		61	61			101	101		
22	22	5		62	62			102	102		
	23	23		63	63			103	103		
24	24	5		64	64			104	104		
	25	25		65	65			105	105		
26	26	6		66	66			106	106		
	27	27		67	67			107	107		
28	28	5		68	68			108	108		
	29	29		69	69			109	109		
30	30	8		70	70			110	110		
	31	31		71	71			111	111		
32	32	5		72	72			112	112		
	33	33		73	73			113	113		
34	34	7		74	74			114	114		
	35	35		75	75			115	115		
36	36	7		76	76			116	116		
	37	37		77	77			117	117		
38	38	8		78	78			118	118		
	39	39		79	79			119	119		
40	40	5		80	80			120	120		

**Équipe B VISITEURS**

N° informatique  Couleur : **BLEU**

Temps morts  Fautes d'équipes

LICENCES type	surclassements numéro	Noms des joueurs NOM en majuscules, Prénom	N° en jeu	Fautes						
				1	2	3	4	5		
	BC060005	JOUEUR6 A	4	X						
	BC060006	JOUEUR7 B	5	X						
	BC060007	JOUEUR8 C	6	X	P					
	BC060008	JOUEUR9 D	7	X						
	BC060009	JOUEUR10 E	8	X						
	VT770000	Entraîneur <b>ENTRAINEUR B</b>								
		Entraîneur adjoint								

<p><b>RÉSULTATS :</b></p> <p>Période ① A <b>4</b> B <b>18</b>    ② A <b>2</b> B <b>12</b></p> <p>          ③ A <b>8</b> B <b>12</b>    ④ A <b>4</b> B <b>8</b></p> <p>Prolongations A <input type="text"/> B <input type="text"/></p>	<p><b>RESULTAT FINAL :</b></p> <p>Équipe A <b>18</b>      Équipe B <b>50</b></p> <p>Équipe gagnante <b>VISITEURS</b></p>
---	--

Signature du marqueur	Signature de l'aide-marqueur	Signature du chronométreur	Signature du chronométreur des lrs	Signature du commissaire	Signature du 2 <sup>e</sup> arbitre	Signature du 1 <sup>er</sup> arbitre	Signature du capitaine ou de l'entraîneur (en cas de réclamation)



## **ART 11 – PANIER REUSSI ET SA VALEUR**

La zone à deux points est délimitée conformément au tableau d'application des règles par catégorie et type de championnat édicté par la FFBB.

Pour la catégorie U11, aucune zone à 3 points n'est délimitée. Il ne peut donc être inscrit de panier à 3 points.

Tous ces éléments sont repris dans le tableau en fin de règlement.

## **ART 12 – LANCER-FRANC**

Pour la catégorie U11, le(la) joueur(se) sera placée à 4 m du panier pour tirer des lancers-francs.

A défaut de marquage au sol, le(la) joueuse sera placé(e) une vingtaine de centimètres devant la ligne de lancers-francs. Si le(la) joueur(se) retombe en avant de sa position initiale après le tir de lancer-franc, aucune violation ne sera sanctionnée.

## **ART 13 – ARBITRAGE**

L'arbitrage sera réalisé conformément au tableau d'application des règles par catégorie et type de championnat édicté par la FFBB.

Ainsi, pour les catégories U11 à U15, l'arbitre ne devra pas toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière à la suite d'une violation. Cette consigne vise à favoriser les remises en jeu rapide en zone arrière et à dynamiser les rencontres.

Il est conseillé d'adapter l'exigence de l'arbitrage à la catégorie et au niveau de pratiques des joueurs(ses). Il est de la responsabilité de l'arbitre de déterminer les actions qui ne seraient pas sanctionnées dans la mesure où cela ne crée pas de désavantage pour l'une ou l'autre des équipes. Un échange avec les entraîneurs de chaque équipe sur ce point est fortement encouragé.

# TABLEAU RECAPITULATIF DES REGLES SELON LA CATEGORIE

## SAISON 2016-2017

Catégories	Nombre de joueurs sur le terrain (/équipe)	Durée de la rencontre	Durée mi-temps	Nombre de temps-mort	Type de défense autorisé	Durée Prolongations	Durée entre prolongations	Ligne à 3 points	Ligne lancer-franc	Remise en jeu rapide en zone arrière
<b>U11</b>	4	4 X 6 min	6 min	2 + 2	Individuelle tout terrain	1 <sup>ère</sup> : 1 x 2 min 2 <sup>ème</sup> : Panier en or 3 <sup>ème</sup> : Lancers-francs	1 min	Aucune	4 m du panneau	Oui
<b>U13</b>	4	4 X 8 min	8 min	2 + 2	Individuelle tout terrain + Zone Press	1 x 3 min	1 min	6,25 m	Ligne FIBA	Oui
<b>U15</b>	5	4 X 10 min	10 min	2 + 3	Individuelle tout terrain + Zone Press	3 min	1 min	6,25 m	Ligne FIBA	Oui
<b>U17</b>	5	4 X 10 min	10 min	2 + 3	Tout type de défense	5 min	2 min	6,75 m	Ligne FIBA	Non
<b>U20</b>	5	4 X 10 min	10 min	2 + 3	Tout type de défense	5 min	2 min	6,75 m	Ligne FIBA	Non

Pour toutes les catégories :

- Temps décompté dans les deux dernières minutes de la 4<sup>ème</sup> période et les prolongations.
- Pour les catégories U15 à U20, avec un maximum de 2 de ces temps-morts dans les deux dernières minutes de la seconde mi-temps. Pour les catégories U11 et U13, les 2 temps-morts autorisés en seconde mi-temps peuvent être pris à tout moment (on ne supprime pas de temps-mort, si aucun des deux n'a été pris avant les deux dernières minutes de la seconde mi-temps).